

*25 mai 2010*

**Rapport de la commission de l'aménagement chargée d'examiner la motion du 24 juin 2008 de M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Claudia Heberlein Simonett, Marie-Pierre Theubet, Sophie de Weck Hadad, Frédérique Perler-Isaaz, Marguerite Contat Hickel, Anne Moratti Jung, MM. Eric Rossiaud, Gilles Garazi, Mathias Buschbeck, Yves de Matteis et Miguel Limpo, renvoyée en commission le 17 septembre 2008, intitulée: «Pour des écoquartiers participatifs!»**

**Rapport de M. Pierre Rumo.**

La commission de l'aménagement s'est réunie les 2 décembre 2008, 6, 13 et 27 janvier 2009, sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne-Marie Gisler, pour traiter cette motion.

Le rapporteur remercie M. Christophe Vuilleumier des notes de séances qu'il a fidèlement prises et qui lui ont grandement facilité la rédaction du présent rapport.

Pour le surplus, le rapporteur priera les membres du Conseil municipal de se référer également à son rapport du 24 mars 2009 consacré aux propositions PR-640 et PR-641 du 27 août 2008: PR-640, proposition en vue de l'octroi de droits de superficie pour la réalisation par des tiers partenaires des constructions prévues dans le cadre de l'écoquartier sur le site des anciens terrains des Services industriels de Genève, et PR-641, proposition en vue de l'ouverture de trois crédits d'étude pour un montant total de 3 842 000 francs, soit: un crédit de 3 150 000 francs destiné à l'étude de la construction de dépôts pour les collections patrimoniales des musées; un crédit de 442 000 francs destiné à l'étude d'aménagement des espaces public et collectif du futur quartier situé 21, boulevard Saint-Georges; un crédit de 250 000 francs destiné aux études relatives à l'élaboration d'un concept énergétique global.

**Rappel de la motion**

Considérant:

- la volonté du Conseil administratif de construire un écoquartier sur le site d'Artamis;
- l'avancement de la planification de ce nouveau quartier;
- le fait que la participation de la population est un élément indispensable d'une approche de développement durable, et cela en amont de l'élaboration d'un projet;

- que la gestion du processus de participation demande un suivi professionnel si on veut qu’il soit sérieux,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- inclure le plus rapidement possible les maîtres d’ouvrage choisis dans le processus de création d’un écoquartier sur le site d’Artamis;
- organiser ce processus d’écoquartier sur le site d’Artamis autour d’un forum participatif;
- conférer, après appel d’offres, la gestion de ce forum participatif à une équipe de professionnels;
- développer ainsi des savoir-faire à reproduire dans la création de tout nouvel écoquartier (par exemple: gare des Eaux-Vives, Châteline).

## **Séance du 2 décembre 2008**

*Audition de M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann et Claudia Heberlein Simonett, motionnaires*

En premier lieu, M<sup>me</sup> Klopmann rappelle que les Verts ont toujours voulu développer une expérience d’écoquartier et que le projet Artamis se prête merveilleusement bien à cette démarche. Elle ajoute qu’il serait dommage de gâcher cette occasion, ce d’autant plus que Genève va acquérir une expérience dans le domaine, laquelle profitera aux futurs projets.

M<sup>me</sup> Heberlein Simonett explique qu’un processus participatif ne se contente pas d’écouter la population, puisqu’il met en place un groupe de futurs habitants acquérant une expérience dans ce domaine et participant au projet en amont en amenant des idées.

M<sup>me</sup> Heberlein Simonett remarque que les futurs superficiaires sont déjà connus, ce qui est une très bonne chose. Elle précise que la première invite de la motion obtient donc une réponse. Elle remarque, en outre, que les superficiaires vont choisir les futurs habitants, ce qui est une situation avantageuse. Elle évoque ensuite le quartier de la Concorde où la Ville, par le biais de la Fondation pour le logement social, participe à la création d’un futur écoquartier. Elle ajoute que la Confédération a choisi ce projet comme projet modèle pour la participation. Elle rappelle encore que certains bâtiments seront détruits et que les habitants seront relogés momentanément avant d’intégrer les nouveaux édifices. Elle remarque que les habitants sont donc déjà connus. Elle explique qu’un forum a déjà été organisé afin de permettre d’échanger les idées. Cela permet notamment aux gens de s’identifier au lieu et de s’investir.

A une commissaire demandant comment envisager le groupe de pilotage sur le long terme, en faisant remarquer que seule une partie des futurs habitants est connue, et se demandant quelle sera l’évolution de ce forum dans les vingt pro-

chaines années, et demandant également quels sont les critères exigés pour que ces personnes influent sur le futur quartier, M<sup>me</sup> Klopmann répond que deux tiers de ces logements seront en coopérative, ce qui implique que de nombreux habitants resteront sur le site pendant une longue période. Il est donc évident que des personnes vont prendre des décisions également pour des gens qui ne sont pas encore là. De ce fait, il sera nécessaire, de temps à autre, de revenir sur les principes fondamentaux. A ce sujet, une salle polyvalente est en l'occurrence nécessaire, afin de permettre aux gens de se réunir. Il est également important que les gens aient un pouvoir de décision sur leur espace de vie, ce qui semble être la norme pour les Verts.

A une commissaire demandant quel type de population s'installera dans ce quartier, en précisant que des classes populaires ne pourront pas investir dans des coopératives et se demandant si une dérive de type immeubles des Schtroumpfs ne risque pas de survenir, M<sup>me</sup> Klopmann répond que la mixité est prévue et qu'un tiers des habitants appartiendra aux classes populaires. Elle rappelle en outre que la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social crée des logements sociaux pérennes.

M<sup>me</sup> Heberlein Simonett rappelle que les personnes intéressées devront, au moment de leur inscription, cocher la case indiquant qu'elles sont intéressées à s'investir dans un processus participatif.

A une commissaire demandant ce que feront les professionnels du processus participatif et la manière dont ils seront rémunérés, M<sup>me</sup> Klopmann répond qu'il existe des personnes sachant animer un processus participatif, et qu'un groupe de ce type existe à Lausanne. Investir à présent dans ce projet permettra de garantir sa réussite. Par ailleurs, c'est une expérience que la Ville va acquérir pour le futur.

Un commissaire remarque qu'il s'agit d'une espèce de forum avec un animateur, comme le projet mené à la Maison de quartier de Saint-Jean.

A une commissaire craignant qu'une démarche trop participative ne soit inefficace et qu'elle n'entraîne de sérieux ralentissements, M<sup>me</sup> Heberlein Simonett répond que c'est une crainte infondée. Elle rappelle que l'absence de concertation génère généralement des oppositions et des recours ralentissant les projets.

A une commissaire demandant à quel stade se situerait le processus participatif par rapport au concours, M<sup>me</sup> Heberlein Simonett répond que les futurs superficiaires participent à la rédaction du cahier des charges, ce qui est déjà un début. Elle pense qu'il serait bon que des représentants des futurs habitants appartiennent également au jury du concours.

M<sup>me</sup> Klopmann mentionne qu'il est nécessaire de rester souple. Il y a non seulement l'aménagement, mais encore la gestion des espaces publics qui peuvent faire l'objet d'une démarche participative.

A une commissaire demandant pourquoi la Ville est la seule concernée par cette démarche alors qu'une partie des terrains appartient au Canton, M<sup>me</sup> Klopmann répond que le Canton pourrait participer, elle rappelle cependant que les lieux publics seront à la charge de la Ville.

A la même commissaire demandant qui paie ce projet dans le quartier de la Concorde et quel est le montant de l'exercice, M<sup>me</sup> Heberlein Simonett signale ne pas connaître le budget de la Concorde, mais elle sait que la Fondation Emile-Dupont et la Confédération participent financièrement. Elle précise que seul l'animateur a quelques heures rémunérées, ce qui n'est évidemment pas le cas des participants.

A une commissaire remarquant que les coopérateurs de ces coopératives seront donc les personnes intégrées à la démarche participative, M<sup>me</sup> Klopmann répond que ce sont les habitants qui doivent participer, ajoutant qu'il n'est évidemment pas question de remettre en cause l'économie du projet.

A une commissaire demandant s'il est possible d'influer sur le projet du maître de l'ouvrage, M<sup>me</sup> Heberlein Simonett répond que ce sont des entités publiques qui sont les maîtres de l'ouvrage.

M<sup>me</sup> Klopmann explique que les habitants vont décider de leur manière de vivre dans ce quartier et des dynamiques de quartier, et elle relève que ceux-ci ne vont pas dessiner les plans, et prendre la place des architectes.

M<sup>me</sup> Heberlein Simonett répète qu'il s'agit uniquement de gestion des espaces publics, elle ajoute que l'idée est de créer une vie sociale. Quant à M<sup>me</sup> Klopmann, elle répète qu'il ne s'agit pas de la gestion des bâtiments, mais des lieux de vie.

A une commissaire signalant qu'il est également important de prendre en compte les habitants se trouvant dans le voisinage du site Artamis et se demandant à quel stade débutera la démarche participative, M<sup>me</sup> Klopmann répond qu'elle débutera lorsque le Conseil municipal l'aura adoptée.

M<sup>me</sup> Heberlein Simonett mentionne que les voisins devront évidemment être inclus dans la démarche.

A une commissaire ayant l'impression que ce projet va superposer une structure à ce qui existe déjà, en l'occurrence des coopératives et une fondation, et craignant que cela ne ralentisse le projet, M<sup>me</sup> Heberlein Simonett répond que l'idée est d'assurer le processus participatif.

A une commissaire mentionnant que la motion est une marque de défiance à l'égard des personnes s'occupant de ce projet et qui appartiennent à l'Alternative, M<sup>me</sup> Klopmann répond que le conseil de fondation de la Fondation pour le logement social comporte des représentants de tous les partis représentés au

Conseil municipal. Par ailleurs, elle rappelle que l'expérience de la Codha (Coopérative de l'habitat associatif) est modeste et qu'une structure venant soutenir la démarche serait utile.

A une commissaire déclarant que la proposition des Verts revient à organiser un kolkhoze avec des professionnels comme commissaires du peuple, ajoutant que le processus participatif va se transformer en un contrôle social et mentionnant avoir l'impression de se faire forcer la main pour l'élaboration de la vie d'un quartier alors qu'elle doit se faire naturellement, M<sup>me</sup> Klopmann ne sait pas où une démarche participative s'est instaurée naturellement en ville jusqu'à présent. Elle explique que ces professionnels se bornent à créer les structures permettant de mettre en place une démarche participative et que ce forum créera un lien social.

Une commissaire rétorque qu'il y a déjà eu des tentatives par le passé et elle constate que le plus étonnant est de voir que cette démarche est instaurée par le haut et non par les habitants eux-mêmes.

M<sup>me</sup> Heberlein Simonett ajoute que les habitants ne sont en outre pas encore définis. Elle répète que c'est une occasion pour intervenir en amont afin de créer une structure sociale. A titre d'exemple, elle évoque l'emplacement des cheminements piétons.

M<sup>me</sup> Klopmann rappelle alors que tout ce processus a démarré par le biais du collectif «Pour que pousse Coquelicot». De ce fait, elle pense qu'on ne peut pas dire que le voisinage n'est pas impliqué dans la problématique. Elle estime qu'on devrait entendre les responsables dudit collectif (ce qui sera fait le 6 janvier 2009, voir plus loin dans ce rapport).

Une commissaire mentionne que l'animation et la gestion sont deux choses différentes. Elle rappelle que le Forum Saint-Jean-Charmillles est un aboutissement et la résultante d'un vécu et que cette motion propose une démarche inverse. M<sup>me</sup> Klopmann répond que la motion évoque uniquement un forum participatif, elle ajoute que rien n'existe pour le moment.

A une commissaire rappelant que M<sup>me</sup> Charollais expliquait que le collectif «Pour que pousse Coquelicot» avait refusé de participer au processus participatif afin de pouvoir s'investir dans le concours, M<sup>me</sup> Klopmann répond que la Ville a évincé ce collectif du groupe de pilotage.

Une commissaire estime que, vu la crise du logement, il est probable que des personnes s'inscrivent dans ce projet en étant complètement parachutées. Elle rappelle que le quartier des Grottes, le parc Gourgas ou la place de la Navigation sont des lieux ayant fait l'objet de combats spontanés menés par la population dans un esprit participatif. Elle ajoute avoir l'impression que cette motion propose d'instaurer une structure de contrôle.

Un commissaire remarque que la troisième invite est liée à une prestation économique et qu'il s'agit, en fin de compte, d'un mandat sur cinq ans pour l'animation de ce processus. Il faudrait donc spécifier qu'il s'agit d'un poste à plein temps.

M<sup>me</sup> Klopmann répond que la motion évoque la création d'une structure, elle ajoute que c'est au Conseil administratif de faire une proposition.

M<sup>me</sup> Heberlein Simonett remarque que cette activité représenterait un 20%.

A une commissaire se demandant s'il est vraiment utile de créer un forum alors que, dans son quartier, c'est le bistrot qui fait office de lieu de rencontre et d'échange d'idées, M<sup>me</sup> Heberlein Simonett remarque que la différence réside en la présence d'un professionnel transmettant les décisions aux autorités.

## **Séance du 6 janvier 2009**

### *Audition de M<sup>me</sup> Olowine Rogg, du Forum Saint-Jean-Charmillles*

M<sup>me</sup> Rogg déclare que la participation est indissociable d'un écoquartier. Elle remarque ne pas trouver de proposition concrète dans les textes proposés afin de mettre en place la participation. Elle rappelle que le Forum Saint-Jean-Charmillles s'est développé dans le temps sur le terrain et mentionne que les réalités sont très différentes selon les endroits, ce qui implique des stratégies différentes.

A une commissaire demandant quels sont les écueils à éviter et les éléments à prendre en considération, M<sup>me</sup> Rogg répond qu'il faut commencer par bien informer les gens afin de les mobiliser. Elle mentionne également que les gens se renseignent et décident s'ils veulent s'investir. Elle remarque que la participation doit être globale avec l'ensemble des acteurs du projet. Toutefois, elle rappelle qu'il n'y a pas encore d'habitants sur le site Artamis, ce qui nécessite d'autres stratégies que celles appliquées dans un quartier habité. Elle pense qu'il convient, par ailleurs, de bien définir les rôles, afin de dégager des consensus. Elle évoque ensuite les erreurs à ne pas commettre, afin d'éviter que la participation ne soit qu'un alibi.

M<sup>me</sup> Rogg souligne que le Forum Saint-Jean émane à l'origine de la maison de quartier et qu'un animateur était jadis chargé de ce projet. Elle mentionne avoir évidemment entendu parler d'autres projets en Europe, comme celui du quartier Vauban à Fribourg-en-Brisgau.

A une commissaire demandant si la professionnalisation est nécessaire, M<sup>me</sup> Rogg répond que la charge était devenue trop lourde et qu'il a fallu créer un demi-poste financé par la Ville de Genève. Elle ajoute que Vernier, la Fondation Emile-Dupont et la Confédération participent également au projet. Elle pense,

que la professionnalisation est importante, car un processus participatif ne peut s'improviser. Par ailleurs, il existe d'autres formules, comme à Lausanne où le travail se fait en pool. Dans tous les projets, une personne est déléguée au processus participatif.

A une commissaire se demandant comment recruter la bonne personne pour un quartier comme Artamis qui ne compte pas encore d'habitants, M<sup>me</sup> Rogg répond qu'on peut trouver des personnes capables de suivre un processus participatif.

Une commissaire signale qu'il existe une crainte portant sur la réelle volonté de la population à s'investir dans un processus participatif. Elle ajoute que cette crainte porte également sur la surveillance que la personne chargée dudit processus exercerait.

M<sup>me</sup> Rogg mentionne que cette personne doit être un médiateur, un facilitateur. Elle évoque ensuite le projet d'Utrecht, qui est énorme et dont la participation a débuté par des sondages.

Concernant Artamis, M<sup>me</sup> Rogg remarque que les voisins sont également concernés, puisque le but de la participation est l'intérêt collectif. Elle précise cependant qu'il est possible de mobiliser les gens par le biais de l'intérêt personnel. En l'occurrence, la crise du logement peut être un très bon vecteur pour ce faire.

A une commissaire faisant remarquer que la création d'un processus participatif a été provoqué par le besoin d'identité et se demandant quel est le rôle de la maison de quartier dans ce cadre, M<sup>me</sup> Rogg répond que les maisons de quartier ont un rôle à jouer. Elle ajoute que les Maisons de quartier des Acacias, des Eaux-Vives et le Forum Saint-Jean-Charmillles ont été évalués dans le cadre des processus participatifs. Les maisons de quartier sont très vite dépassées sans les moyens d'un forum structurant les différents dossiers. Finalement, c'est une question de moyens.

A un commissaire demandant quelle est l'instance ayant demandé cette évaluation, M<sup>me</sup> Rogg répond que le Conseil administratif de la Ville de Genève a souhaité savoir si le Forum Saint-Jean devait continuer.

*Audition de M. Alain Vaucher et de M<sup>mes</sup> Caroline Gaulis et Anne Keller, du collectif Pour que pousse Coquelicot (PQPC)*

M. Vaucher déclare qu'un échange de courriers s'est déroulé entre les autorités et PQPC. Il explique que ce dernier ne souhaite pas cautionner ce projet, n'ayant pris en compte aucune des remarques du collectif. Il signale qu'il est prévu d'appliquer la norme Minergie, qui est déjà en cours en Ville de Genève. Il

ajoute que le nombre de places de voitures n'est pas précisé dans le projet, lequel n'impose pas de processus participatif. Il rappelle que les autorités ont refusé qu'un opérateur s'occupe exclusivement des activités, ce qui aurait pourtant été une garantie. Il déclare encore qu'il existe également un problème avec la décontamination, puisque des bâtiments sont conservés, et il trouve curieux que les pollueurs décident de la dépollution.

M<sup>me</sup> Gaulis mentionne qu'il est nécessaire de se mettre face aux réalités et de prendre ses responsabilités. Elle remarque également qu'il existe des antagonismes dans le projet et pense qu'un suivi académique de l'exercice est nécessaire afin de valider le projet.

M. Vaucher mentionne que la société simple qui est créée prévoit des indicateurs et il déclare qu'il est curieux que les opérateurs fixent les indicateurs. Il souligne que le processus prend du retard et qu'il faudrait en profiter pour améliorer la participation.

Une commissaire déclare que les critères de l'Agenda 21 doivent intégrer le cahier des charges, et elle rappelle que les acteurs devaient étudier les possibilités afin de mettre en place un processus participatif.

A la même commissaire se demandant si PQPC va présenter un projet, M. Vaucher répond que le projet que ce collectif pourrait présenter serait hors concours.

A une commissaire faisant remarquer qu'il y a un paradoxe dans le communiqué lu concernant la décontamination que PQPC aurait voulu maximale et avec son souhait de maintenir certains bâtiments, M. Vaucher répond par la négative en déclarant que l'idée était de décontaminer au maximum sans tout raser.

M<sup>me</sup> Gaulis rappelle qu'il n'y a pas eu d'avis d'expert indépendant sur la pollution de ce site, ajoutant que c'est sur la base du troisième rapport que la décontamination a été déterminée, lequel n'a pas été publié.

#### *Audition de M<sup>me</sup> Françoise Chappaz, du WWF Genève*

M<sup>me</sup> Chappaz remarque en premier lieu qu'il faudrait définir le terme «quartier». Pour le WWF, un quartier est un ensemble de logements, de services, d'activités et de services publics. Elle ajoute que les documents reçus ne comportent pas de chiffres. Elle déclare qu'il serait sans doute pertinent de mettre en place un mandat d'études parallèles, puisque les projets appartiendraient au final à la Ville de Genève. Quant au label du WWF, ce dernier définit un certain nombre de critères et d'objectifs. Un plan d'actions détaillé global serait nécessaire une fois ce dernier défini, il serait possible de fixer les droits de superficie.

M<sup>me</sup> Chappaz pense que tous les acteurs devraient signer une convention, afin de respecter les différents paramètres. A ce sujet, le WWF propose un intégrateur des critères afin de garantir un véritable écoquartier, lequel devra chercher les bons intervenants et les entreprises les plus pertinentes, et mettre en réseau les différents participants. Le WWF octroie le label une fois la construction réalisée et opère par la suite des mesures tous les cinq ans, pendant quinze ans.

A une commissaire demandant si le WWF a déjà passé des contrats à Genève, M<sup>me</sup> Chappaz répond que le WWF a trois contrats en Grande-Bretagne, un au Portugal et un au Canada. Elle remarque qu'à chaque fois c'est un seul et unique promoteur qui mène le projet.

A une commissaire demandant si le promoteur paie également les équipements publics, M<sup>me</sup> Chappaz répond que ces promoteurs participent. En l'occurrence, Losinger paierait l'école pour avoir le quartier labellisé. Elle signale encore que les promoteurs des Communaux d'Ambilly sont très intéressés par ce label.

A une commissaire demandant sa position sur la motion relative au processus participatif, M<sup>me</sup> Chappaz répond qu'un plan d'actions est nécessaire, tout comme des chiffres. Selon elle, un processus participatif est une affaire de professionnels. L'association de quartier doit reprendre, à terme, le relais de ce processus.

A une commissaire demandant si le parking souterrain est compatible avec le label WWF, M<sup>me</sup> Chappaz mentionne que la norme est de 0,5 par logement, ce qui est relativement faible à Genève. Elle mentionne que le parking prévu vise également à supprimer des places en surface, ce qui est une bonne chose.

## **Séance du 13 janvier 2009**

*Audition de M. Alain Charlet, président de la Société Coopérative d'habitation Rue des Rois*

M. Charlet mentionne que la coopérative de la rue des Rois a été créée en 1975 et qu'elle regroupe une soixantaine d'appartements. Il explique que cette coopérative a été approchée pour le projet Artamis étant donné que, d'une part, elle en est la voisine et que, d'autre part, elle est relativement sollicitée dans le secteur. Il rappelle alors que trois partenaires vont construire sur cette parcelle 90 appartements chacun et qu'un contrat de société simple est en train d'être rédigé. Il précise que c'est également le cas du règlement du concours. Il mentionne ensuite que l'enjeu est de créer un écoquartier réalisé par un architecte commun aux trois partenaires.

A une commissaire demandant si la coopérative connaît la construction écologique, M. Charlet répond que définir un projet global entre les trois partenaires est

une obligation. Il répète que le contrat de société simple est en train d'être rédigé et que le jury va prochainement être désigné.

M. Charlet remarque, par ailleurs, que les trois partenaires ont la même optique et que l'objectif est de créer un écoquartier unitaire pourvu de deux tiers de logements sociaux.

A une commissaire demandant si le tiers construit par la Coopérative des Rois sera en loyer libre, M. Charlet répond que sa coopérative et la Codha (Coopérative de l'habitat associatif) construiront chacune une partie de logements sociaux et une partie de logements en loyers libres. Il remarque que l'idée est également de faire des espaces publics et de réaliser des rez-de-chaussée pour des activités. Il mentionne que l'accent sera bien évidemment mis sur la mobilité douce et sur les concepts écologiques d'énergie.

A une commissaire demandant comment la coopérative fera pour sélectionner des locataires intéressés à une démarche participative, M. Charlet répond que la démarche est déjà suffisamment complexe pour ne pas impliquer les futurs locataires potentiels dans la conception de base.

A une commissaire demandant si des objectifs quantitatifs seront établis concernant l'énergie, M. Charlet rappelle que l'Etat et la Ville doivent faire une étude sur le périmètre. Il précise qu'il semblerait même que le projet puisse être en énergie positive. Il déclare encore que l'idée est d'avoir des énergies 100% renouvelables. Toutefois, la coopérative n'a pas de marge de manœuvre, puisque le projet est ficelé par la Ville et l'Etat. Il aimerait que ce quartier représente un exemple dans le domaine des écoquartiers.

A une commissaire demandant quelle est la motivation de sa coopérative, M. Charlet répond que la Coopérative des Rois se situe à 300 m du site Artamis et que des enfants de locataires actuels cherchent à se loger.

A une commissaire évoquant la motion sur la démarche participative et demandant ce que penserait la coopérative de l'engagement d'un facilitateur, M. Charlet répond que le projet compte 280 logements et plusieurs partenaires. Il pense en l'occurrence que l'opération est trop compliquée pour pouvoir faire intervenir les locataires. Il ajoute qu'il reste par ailleurs trop d'inconnues pour ce faire.

A une commissaire remarquant que l'idée est d'avoir une représentation des locataires au niveau du jury et des différentes étapes, M. Charlet répond que chaque coopérative est libre de regarder la question avec ses futurs locataires. Vu la complexité de l'opération à l'égard de l'Etat, il pense que ce serait une démarche prématurée.

A une commissaire se demandant si une évaluation a été faite par rapport au surcoût que représente le concept d'écoquartier, M. Charlet répond que la décon-

tamination n'est pas le fait des coopératives et il remarque ensuite que la coopérative devrait pouvoir tourner financièrement par elle-même.

A une commissaire signalant qu'un mandat d'études parallèles pourrait constituer une démarche intéressante, M. Charlet répond que la coopérative n'a pas voix au chapitre sur cette question et que la Ville et l'Etat ont fait ce choix d'un concours d'architecture traditionnel.

A un commissaire demandant si un architecte a été désigné avant la mise en place du concours, M. Charlet mentionne qu'un architecte a été choisi par la Ville et l'Etat et coordonnant l'exercice.

A une commissaire demandant si la coopérative a pu donner son avis pour le cahier des charges, M. Charlet acquiesce en mentionnant que les trois partenaires ont leur mot à dire.

A un commissaire se demandant si le projet envisage un label, M. Charlet répond par la négative en rappelant que le concept d'écoquartier est encore très flou et évolutif.

Il signale ensuite que le Canton n'a pas encore donné de plan financier et il répète que les problèmes politiques entre la Ville et l'Etat doivent encore se régler. Par ailleurs, il remarque que personne ne sait ce qu'il en est exactement des logements d'utilité publique (LUP), ce qui complique passablement l'opération.

## **Séance du 27 janvier 2009**

### *Discussion et votes*

Le groupe A gauche toute! remarque que la motion est intéressante, tout en précisant que plusieurs points sont gênants, notamment le fait de confier la gestion de la participation à une équipe de professionnels. Cet aspect est très dirigiste et, de ce fait, le groupe s'abstiendra sur la motion.

Les socialistes partagent l'opinion du groupe A gauche toute! envers la motion. Ils précisent ne pas apprécier l'idée de faire venir une équipe professionnelle de l'extérieur du quartier pour s'occuper de la participation. Il faudrait donc remplacer les quatre invités de la motion par quelque chose de plus modeste, tout en faisant confiance au Conseil administratif. Un protocole d'accord doit être signé. Ils suggèrent donc de dire:

«...encourager par les moyens les plus adéquats un processus participatif de quartier».

Concernant la motion, les Verts sont désolés de voir que la commission considère qu'il s'agit d'une démarche dirigiste. Par ailleurs, M<sup>me</sup> Chappaz (WWF) et

M<sup>me</sup> Rogg, coordinatrice du Forum Saint-Jean, ont bien insisté sur le fait qu'il ne fallait pas seulement prendre la température de temps à autre auprès de la population mais bien intégrer cette dernière dans les projets. Le groupe des Verts demeure ainsi convaincu de la nécessité d'un suivi du processus participatif tout en étant d'accord d'adoucir les invites de cette motion.

Une commissaire socialiste répond que l'exemple de Saint-Jean était spontané et que le forum est né naturellement avec une coordinatrice présente dès le début et provenant du quartier. Elle ne croit pas qu'engager un coordinateur par le biais d'une annonce dans les journaux soit une solution très pertinente.

Une commissaire des Verts remarque que la Maison de quartier de Saint-Jean avait pris en charge le projet, mais que ce dernier s'est finalement révélé trop lourd et qu'il a dû être pris en main par une personne.

Une autre commissaire des Verts signale que la salle polyvalente proposée appartient au programme prévu sur Artamis. Elle mentionne cependant qu'il conviendrait de le mentionner quelque part, puisque ce n'est pas encore le cas.

Pour une commissaire d'A gauche toute!, les forums existent déjà, et ce sont les bistrots. Elle préférerait donc une invite plus large dans la motion, alors qu'une commissaire des Verts répond que tout le monde ne va pas au bistrot.

Un commissaire libéral déclare que la motion a un côté pervers, puisqu'elle sous-entend qu'il n'est pas possible de faire confiance aux instances existantes.

Une commissaire démocrate-chrétienne déclare être séduite à l'idée d'indiquer dans la motion qu'il faudrait tendre du côté du label WWF et de sa méthodologie. Par ailleurs, elle est frappée par le fait qu'un processus participatif est mis en avant pour un quartier qui n'existe pas encore. Elle constate, au vu de l'audition de M<sup>me</sup> Rogg, que la participation sans un cadre n'a effectivement pas de sens. Elle pense que cette motion est prématurée et que la version modifiée est insatisfaisante.

Une commissaire des Verts se demande s'il ne faudrait pas demander au Conseil administratif de chercher une solution pour soutenir le processus participatif.

Une commissaire démocrate-chrétienne remarque qu'il faudrait également définir le terme «ressources».

Une commissaire d'A gauche toute! déclare ne pas être d'accord avec l'injonction portant sur la démarche participative.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre mentionne qu'il n'y a pas de point de repère pour le moment et que la motion vient donc trop tôt. Il pense en outre qu'ouvrir la coordination risque d'entraîner l'engagement d'une

personne ne provenant pas de la base. Il déclare que son groupe ne votera donc pas cette motion.

Une commissaire libérale déclare que la participation dans ce cadre ne lui semble pas judicieuse.

Une commissaire des Verts rappelle que l'obligation de faire participer la population à un projet de ce type est inscrite dans la loi fédérale.

Une commissaire des Verts propose d'insérer dans la motion une des invites suivantes:

- «lister les ressources que le Conseil administratif serait prêt à mettre en œuvre pour cela» ou
- «faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer d'un processus participatif continu».

Un commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que cette proposition va dans le bon sens, puisqu'elle laisse au Conseil administratif une grande souplesse, et il ajoute que son groupe n'est pas opposé à cette vision participative.

Un commissaire libéral remarque que, à force de se consulter, il n'y aura plus de valeur autre que la consultation elle-même. En outre, il craint que cette démarche ne ralentisse le projet.

La présidente passe alors au vote relatif à l'amendement des Verts: «faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer d'un processus participatif continu».

Cet amendement est accepté par 7 oui (3 Ve, 3 S et 1 DC) contre 4 non (2 L et 2 UDC) et 3 abstentions (2 AGT et 1 R).

La présidente passe alors au vote de la motion M-822 ainsi amendée, celle-ci est acceptée par 7 oui (3 Ve, 3 S et 1 DC) contre 2 non (2 L) et 5 abstentions (2 AGT, 2 UDC et 1 R).

La commission de l'aménagement vous propose de voter la motion M-822 ainsi amendée.

### *PROJET DE MOTION AMENDÉE*

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- inclure le plus rapidement possible les maîtres d'ouvrage choisis dans le processus de création d'un écoquartier sur le site d'Artamis;

- organiser ce processus d'écoquartier sur le site d'Artamis autour d'un forum participatif;
- conférer, après appel d'offres, la gestion de ce forum participatif à une équipe de professionnels;
- développer ainsi des savoir-faire à reproduire dans la création de tout nouvel écoquartier (par exemple: gare des Eaux-Vives, Châtelaine);
- faire une proposition au Conseil municipal des moyens qu'il entend mettre en place pour s'assurer d'un processus participatif continu.

*Annexe:* communiqué public de l'association «Pour que pousse Coquelicot», de décembre 2008

## **Communiqué public – Décembre 2008**

L'association « Pour que pousse Coquelicot ! » (PqpC) annonce qu'elle se retire du processus officiel d'aménagement du futur quartier occupant la parcelle d'Artamis.

Elle s'y oppose et ne participera pas au groupe mis en place par le Comité de pilotage de l'opération d'assainissement et de reconstruction des anciens Services Industriels à la Jonction, constitué par l'Etat de Genève et la Ville de Genève (représentés par des chefs administratifs) et les 4 opérateurs de construction choisis : coopératives de logement Cohda et Les Rois, Fondation de la Ville de Genève pour le logement social et la Fondation des Parkings.

Les propositions suivantes, qui semblent essentielles à l'association PqpC, n'ont pas été entendues :

- 1 - Créer un forum participatif qui soit le cadre du partage des responsabilités entre les acteurs directement concernés par le processus de décontamination et l'aménagement futur. (Maison de quartier, association des habitants, artistes, lieux publics tels que théâtres ou galeries d'art, membres du collectif Artamis, associations spécialisées en protection de l'environnement et mobilité douce.)
- 2 - Considérer les associations comme des partenaires dignes de représenter les diverses populations genevoises.
- 3 - Considérer de même façon les coopératives d'artistes qui veulent construire des maisons de création et des lieux publics à gestion autonome, profitant de l'occasion unique que présente ce site, à un moment où de nombreux lieux de culture disparaissent de Genève.
- 4 - Respecter la loi de l'Agenda 21 qui stipule que la mobilité, la végétalisation des espaces extérieurs et la perméabilité des sols doivent être soumises à une rigueur intransigeante en termes d'empreinte écologique. Respecter la Convention Internationale de Ramsar (qui régit les zones humides, de berges, de fleuves, etc.)
- 5 - Exclure toute emprise de la voiture privée au sein du futur quartier dans le but d'un aménagement axé sur la mobilité douce et l'encouragement à l'usage des transports publics ou non polluants, en cohérence avec la création de la future ligne du tramway Cornavin-Onex-Bernex (TCOB) et la large offre des TPG alentours.

La notion de Développement Durable va au-delà des simples préoccupations environnementales et se décline selon 3 volets : économique, environnemental et social. Les processus de décontamination et d'aménagement, dans leur ensemble, doivent être soumis à des contrôles de suivi menés par des organes extérieurs et indépendants, basés sur des indicateurs spécifiques, permettant ainsi une validation et une évaluation dans le long terme de l'impact effectif et global de l'opération.

Un refus net de considérer les coopératives ou associations d'artistes comme opérateurs (volet social), ainsi que la construction d'un parking souterrain d'une ampleur mal considérée (volet environnemental), nous semblent contraires à la volonté annoncée de réaliser un « écoquartier » élaboré dans une démarche participative.

Les volets du social et de l'environnemental sont mis à mal également dans la manière d'envisager la décontamination du site. La variante choisie, qui prévoit de laisser des poches de résidus toxiques dans le sol et la nappe phréatique superficielle, n'a été l'objet d'aucun débat alors que pour l'association PqpC, le choix du type de décontamination, qui conditionnera largement les options du futur projet, doit être intégré dès le commencement d'un processus participatif.

Le cas du Piment Rouge est à nos yeux emblématique de la manière de faire péremptoire des autorités, et contraire à toute idée de débat :  
Il lui a été interdit de procéder à des sondages de contrôle (prévus à ses frais) devant démontrer qu'il n'y a pas ou très peu de polluants à cet endroit du site. Le bâtiment du Piment Rouge aurait dû/pu être conservé, ainsi que d'autres bâtiments situés en zones peu ou légèrement polluées, ce qui aurait alors correspondu à des économies importantes en matériaux et en travaux, allant dans le sens d'un développement durable bien compris. En revanche, de façon arbitraire, les grands bâtiments institutionnels, baignant notoirement dans des poches gravement contaminées, ne seront eux pas démolis...

Dans la même absence de débat, le rapport définitif sur la contamination n'a pas été rendu public malgré les insistances du Conseil Municipal.

Il n'est pas suffisant, selon nous, que les autorités donnent le nom d'« écoquartier » à l'opération envisagée, qui ne correspond dans les faits, que très partiellement aux directives de la Loi de l'Agenda 21, à laquelle est pourtant soumis l'Etat de Genève.

Moult exemples de quartiers construits et s'inscrivant dans les perspectives de mixité d'activités, de respect de l'environnement et d'économie sociale et solidaire existent depuis belle lurette. Genève prend le parti de la faiblesse, et choisit de nier les perspectives locales d'amélioration réelle de la vie en ville à long terme.

Le logement coopératif écologique est le seul point fort du futur quartier, mais cela est insuffisant en comparaison de tous les développements possibles et exemplaires dont la Ville et l'Etat devraient être les garants.

La société civile devra donc encore lutter pour faire appliquer la loi de l'Agenda 21 !

Pour le Comité :  
Caroline Gaufrès  
Anne Keller  
Alain Vaucher